

**Le Président**

**DECISION n° DEC2025-158  
MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES - ANIMATIONS SCOLAIRES  
EN CLASSE SUR LE THÈME DE L'ÉNERGIE - N°25ASSP5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Président pour prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord cadre ainsi que leurs avenants ou décisions de poursuivre, quel que soit leur objet, n'ayant pas fait pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président en matière de travaux, fournitures et services,

Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire en date du 16 janvier 2025 relative au programme d'actions 2025 du PCAET.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une consultation a été lancée en juin 2025 ayant pour objet la création et l'animation de séances de sensibilisation sur le thème de l'énergie à destination des enfants scolarisés en cycles 3 (CM1 et CM2), des groupes scolaires du territoire de la CATLP. Ces animations seront à destination de minimum 30 classes et de maximum 35 classes et auront lieu en classe. Les écoles et classes ont été contactées directement par la CATLP et pouvaient s'inscrire au cours du mois de juin.

Deux structures ont retiré le dossier de consultation et une offre nous est parvenue avant la date limite de remise des offres fixée au 09 juin 2025. C'est une offre en groupement entre le CPIE Bigorre Pyrénées et les Petits Débrouillards correspondant à notre cahier des charges. Les Petits Débrouillards sont le mandataire du groupement.

La prestation s'effectuera de la date de la notification au 31 mars 2026 ; les animations en classe auront lieu du 29 septembre 2025 jusqu'au 20 février 2026 inclus.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 40 000 euros HT passé en application de l'article R-2162-4 du Code de la Commande Publique (CCP). Les bons de commande seront notifiés par le service Environnement de la CATLP au fur et à mesure des besoins. Le marché est à prix unitaire et ferme ; la facturation pourra se faire partiellement après l'exécution des prestations par classe.

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer la mission d'animations scolaires en classe sur le thème de l'énergie au groupement CPIE Bigorre Pyrénées et Les Petits Débrouillards pour un montant maximum de 40 000 € HT (les structures sont non assujettie à la TVA).

**Article 2** : d'autoriser en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette décision.

Juillan, le 30 JUIL. 2025

  
Gérard TRÉMÈGE

